

2 2

Démarches des victimes

2010 - 2013

Le vécu des victimes

En Suisse romande, dès 2002, quelques victimes ont témoigné de leurs souffrances : leurs livres, leurs propos lors d'émissions de radio ou de télévision, des articles dans la presse écrite et sur des sites Internet laissaient entrevoir toutes leurs inquiétudes, leurs angoisses et leurs difficultés à vivre¹. Leurs peurs et leur lassitude sont les mêmes que celles des victimes d'ailleurs dans le monde.

Des enfances brisées

On approche véritablement ce vécu en lisant des témoignages comme ceux de Narcisse Praz² dans « *Gare au gorille* » (Éditions libertaires 2010) : « *L'Église m'a broyé, mais j'ai vécu, j'ai écrit des bouquins et j'ai eu des enfants. (...) Je voulais décortiquer les mécanismes qui conduisent à l'insoutenable* » déclare-t-il au journal *Le Matin* le 20 mai 2010. Gérard Falcioni³ dans « *L'établi de la vie* » (Éditions Mon village 2002), décrit son enfance et les comportements choquant d'abus pendant les leçons de catéchisme. Dans « *Le clergé romand face à la pédophilie* » (Éditions Mon village 2008), il lance cet avertissement : « *L'Église ne sera plus jamais propre tant qu'elle n'accepte pas dans toute sa dimension une vérité sale qui entache son histoire* ». Le témoignage de Danielle Scherer⁴ dans « *Personne ne te croira* » (Éditions Albin Michel 2012) est bouleversant. Le témoignage de Daniel Pittet⁵, dans « *Mon père, je vous pardonne Survivre à une enfance brisée* » (2016) aura un impact certain en donnant un éclairage nouveau sur les difficultés éprouvées par les victimes pour sortir du silence.

Marquées par la violence traumatique de la trahison spirituelle

Les victimes souffrent des mêmes symptômes que dans d'autres situations d'abus sexuels, mais à un degré plus profond. Il y a, en plus, une dimension spirituelle, comme une sorte de déchirure d'âme, qui augmente les difficultés des victimes à parler et témoigner de ce qu'elles ont vécu, à trouver un thérapeute compétent ; ceci débouche sur des chemins de guérison plus longs.

Enfermées dans un silence douloureusement discret

Les interviews dans les journaux ou à la TSR ou les livres comme ceux de Narcisse Praz, Gérard Falcioni, Danielle Scherer, laissaient entrevoir, les traumatismes, les peurs et la lassitude des victimes, mais ils n'ont pas conduit à une prise en considération rapide et réelle des demandes des victimes. Par ailleurs, des témoignages reçus au SAPEC, et provenant de personnes qui ont été victimes d'abus dans leur enfance, donnent à penser qu'une minorité seulement des personnes abusées par des prêtres ou religieux dans les années 1960 à 1980 s'est manifestée auprès de la hiérarchie, et ceci encore actuellement. En l'absence de signes clairs d'ouverture, d'empathie et de reconnaissance, la crainte de ne pas être cru et d'être rejeté est plus importante que le besoin de parler. Prendre le risque d'être traité de menteur quand on a été blessé pareillement dans l'enfance est un pas que la plupart des victimes n'ont pas eu la force de faire jusqu'à aujourd'hui. Dédain, contre-attitudes ou mépris inacceptables en ont parfois découlé. Dénier et tabou hélas restent de mise.

Subissant des traitements variables

En fait, jusque vers 2013, alors qu'un évêque entrait en matière pour accorder une réparation, qu'un supérieur d'une congrégation accueillait une victime, lui demandait pardon et cherchait avec elle comment réparer l'abus, un autre prélat refusait toute responsabilité, information ou réparation : certaines victimes se sentaient alors méprisées.

Aspirant à une reconnaissance plus réparatrice que l'indemnité qui l'atteste

L'importance du besoin de reconnaissance des personnes ayant subi une agression est mise en évidence par les recherches récentes. Un dialogue avec les victimes d'abus qui se sont emmurées dans le silence depuis des années peut aussi aider la hiérarchie à mieux comprendre la gravité des torts subis et la nécessité d'y remédier. La réparation financière ne fait qu'attester la validité de la reconnaissance.

Réactions et positions de l'Église

La Commission SOS Prévention du diocèse de LGF⁶

En Suisse romande, la Commission SOS Prévention du diocèse de Lausanne, Genève et Fribourg (LGF) a été instituée en urgence en janvier 2008 par Mgr Bernard Genoud. Elle n'était pas représentative du diocèse dans son ensemble, puisqu'elle était composée de personnes vivant dans la région de Fribourg seulement. Cette commission était soumise directement à l'évêque qu'elle devait renseigner, conseiller en termes de mesures et d'indemnisation après avoir recueilli des informations et, le cas échéant, les avoir transmises à la justice civile (APIC, 7.11.2008). Elle a déchargé l'évêque de l'écoute des souffrances vécues par une quarantaine de personnes mais n'a pas répondu aux attentes des victimes comme nous le précisons ci-après.

Pas d'évolution concrète en une décennie 2002 – 2012

« L'Église a passé un mauvais moment, mais la clarté a été faite. Et maintenant, nous avons des armes pour lutter contre ce problème » déclare Mgr Farine à Patricia Briel⁷ (« La religion ne peut pas mourir » Le Temps, 11 octobre 2010, p.12). Mais les faits évoqués mettent en évidence de graves dysfonctionnements dans la manière dont plusieurs évêchés ont géré des cas d'abus et dans le fonctionnement des commissions mises en place pour recevoir les victimes. Ces faits de notoriété publique ne suffisent-ils pas à démontrer que la manière dont les autorités catholiques ont traité durant cette période encore les cas prescrits notamment était largement insuffisante.

Devant l'absence de prise effective de responsabilité et de volonté de réparation, la plupart des victimes restent stupéfaites, surtout quand la hiérarchie leur répond avec l'argument souvent entendu : « *Voyons, ne le savez-vous pas, il y a plus de cas de pédophiles dans les familles...* » ! Du coup, les victimes n'ont souvent pas le courage d'entreprendre des démarches jusqu'à leur terme.

Les témoignages reçus par le Groupe SAPEC mettent en évidence l'ambivalence des victimes partagées entre le désir que leur démarche aboutisse et la peur d'être abusées une nouvelle fois par l'institution ecclésiale. Elles éprouvent le besoin d'une reconnaissance de leurs souffrances et réparation, mais la peur qu'on mette leur parole en doute peut être tellement forte qu'elles renoncent à aller « *jusqu'au bout* ». Il en faut de la force et du courage pour oser dénoncer un abus resté secret durant 10, 20, 30, 40 ans ou plus !

Origine et objectifs de l'Association du Groupe SAPEC

Appel lors d'un témoignage sur la radio romande

En mai 2010, l'émission « Hautes fréquences » de la RTS a traité le thème du vécu des victimes abusées par des prêtres. L'une d'entre elles ayant déposé devant la Commission SOS Prévention mise en place par Mgr Genoud, évêque de Lausanne, Genève et Fribourg, et se posant bien des questions, exprima son souhait de former un groupe pour chercher en-

semble à obtenir des réponses, une reconnaissance des souffrances subies et une réparation légitime. Deux personnes demandèrent à la journaliste l'adresse du témoin. Ensemble, **Jacques Nuoffer, Marie-Jo Aeby et Gérard Falcioni fondèrent le 22 décembre 2010** à Lausanne, l'Association du Groupe de Soutien aux abusé-e-s des prêtres de l'Église catholique (Groupe SAPEC).

Objectifs de l'Association du Groupe SAPEC

L'association avait notamment comme buts de

- soutenir les personnes abusées dans une relation d'autorité, notamment au sein de l'Église catholique, en particulier les victimes d'abus sexuels même prescrits et leur offrir un espace de solidarité, individuel ou en groupe de parole ;
- amener le magistère de l'Église catholique suisse, les évêques et supérieurs de congrégations, à passer des paroles aux actes : assumer leur responsabilité morale, dévoiler les secrets, informer et réparer ;
- oeuvrer à la création d'une commission neutre et indépendante d'écoute, de conciliation, d'arbitrage et de réparation en matière d'abus sexuels, à laquelle pourront s'adresser les personnes victimes d'actes prescrits ;
- lutter pour que soient entreprises des recherches neutres et indépendantes, qui fassent la lumière sur les abus sexuels commis au sein de l'Église catholique en Suisse ;
- s'engager pour que les victimes aient accès aux dossiers des auteurs d'actes pédophiles commis à leur égard au sein de l'Église ;
- collaborer avec des associations actives dans le même domaine en Europe et ailleurs dans le monde et informer régulièrement le public de l'avancée des travaux.

En 2013, l'Association a élargi son champ d'action et soutient dès lors toute personne *abusée dans une relation d'autorité religieuse*.

Premières démarches et premiers constats

2011 : Demandes aux autorités religieuses romaines

Le Groupe SAPEC a d'abord récolté des informations sur l'évolution du traitement des affaires de pédophilie par l'Église catholique et parfois par l'État dans d'autres pays et a établi des contacts pour connaître et comprendre ce qui se passait dans les diocèses suisses.

Les premiers contacts ont eu lieu avec Mgr Martin Werlen, Abbé d'Einsiedeln et M. Adrian von Kaenell, alors président de la « *Commission d'experts abus sexuels dans le cadre de la pastorale* » mise sur pied par la Conférence des Évêques Suisses. Les résultats de la commission mise en place par l'Abbé Martin Werlen pour son institution ont confirmé que celle-ci avait répondu à l'ensemble des demandes légitimes des victimes et ont amené notre Association, en l'absence de réponses explicites des évêques suisses, à s'adresser à Rome en novembre 2011: notre premier rapport et une lettre explicative furent envoyés à Mgr Charles Scicluna, procureur de la Congrégation pour la Doctrine de la Foi, aux bons soins de Son Excellence Mgr Diego Causero, à la nonciature apostolique à Berne. Ni l'un ni l'autre n'ont répondu.

2012 : Demandes aux autorités religieuses romandes et suisses

Suite à la nomination de Mgr Morerod (diocèse de Lausanne, Genève et Fribourg) et à un premier entretien fructueux avec lui en avril 2012, le Groupe SAPEC a enrichi son premier

rapport demandant la mise sur pied d'une commission romande, neutre et indépendante en développant, notamment à sa demande, des propositions de préventions inspirées des travaux du colloque tenu à l'Université grégorienne de Rome en février 2012. Les évêques romands et la CES ont reçu en mai 2012 ce rapport intitulé « *Demande d'une commission romande, neutre et indépendante, d'enquête et de réparation des abus sexuels commis par des prêtres de l'Église catholique* »⁸

En première partie, ce rapport présentait les résultats des recherches, contacts et constatations du comité. Puis il développait les principaux éléments de la situation, analysant les directives et les comportements des autorités catholiques et le vécu des victimes, les commissions qu'elles ont instituées et les particularités du fonctionnement de la Conférence des évêques suisses (CES). Il évoquait les espoirs qu'ont suscités les paroles du Saint-Siège et les déceptions qui ont suivi. Il rappelait enfin quelles réponses d'autres pays ont données aux demandes d'information et de réparation des victimes des prêtres pédophiles.

En deuxième partie, ce rapport précisait la demande d'une commission neutre et indépendante. Il abordait notamment le problème de la réparation financière et répondait aux arguments qui voulaient en écarter la possibilité. Enfin il développait des propositions touchant la prévention et le traitement des auteurs d'actes pédophiles.

En octobre 2012, un complément était adressé à nouveau aux évêques romands et à la CES, rappelant que, pour que toute la lumière soit faite, pour que les demandes émanant des personnes abusées soient examinées avec cohérence et égalité de traitement, une commission romande, neutre et indépendante soit instituée avec certaines caractéristiques que nous précisons.

Préoccupations, inquiétudes, lassitude, déceptions et espoirs

Durant les années 2008-2013, la constatation de dysfonctionnements, de réalisations originales, de traitements disparates des victimes par les évêques, l'allusion à une intervention de l'État ont fait naître en nous des sentiments contradictoires.

Les dysfonctionnements de la Commission SOS Prévention

En Suisse romande, la Commission SOS Prévention du diocèse de LGF, instituée en urgence en janvier 2008 par Mgr Bernard Genoud, a suscité l'étonnement, voire un choc !

Quand les victimes n'ont pas été renvoyées à d'autres instances, ont-elles reçu information, paroles de pardon personnalisées, réparation ? « *L'évêque a apporté une « aide à la reconstruction » à certaines victimes* (ndlr : quatre en l'occurrence). *Il n'est pas tenu de le faire systématiquement* », précise Françoise Morvant, présidente de la Commission SOS Prévention (Le Temps, 08.11.2008). Pourquoi certaines victimes et pas d'autres ? Quels critères ont présidé au choix de l'évêque ? Était-ce une commission alibi comme le pense Charles Poncet ? (L'Hebdo du 17.04.2010, p. 66). Celui-ci écrit, s'adressant à Mgr Farine, administrateur diocésain : « *Vous avez donc pris le parti d'en faire le moins possible : aux naïfs qui croiraient à votre commission alibi (SOS Prévention), on prodiguera force bonnes paroles, voire un petit chèque en fin de compte (...) Et de proclamer enfin à la face du monde l'engagement de 'prier', de 'demander pardon' et de ne pas recommencer* ».

L'émission TSR Temps Présent du 20 janvier 2011 et les courriers dont nous disposons confirment un certain nombre de dysfonctionnements au sein de cette Commission et de la part de sa présidente, notamment dans le fait d'avoir donné à des supérieurs de congrégations des conseils contraires aux directives de la CES, d'avoir incité à maintenir le secret, d'avoir

refusé de remettre aux victimes et à notre association le document « *Proposition générale en matière d'indemnisation pour les affaires relevant de la Commission SOS Prévention* », dont Mgr Farine nous a d'ailleurs fait part dans une lettre du 1er septembre 2011.

Une démarche positive : la Commission d'enquête de l'Abbaye d'Einsiedeln⁹

Le 19 mars 2010, au cours d'une émission TV de Suisse alémanique, il fut rapporté à l'Abbé Martin Werlen qu'au Collège de l'Abbaye d'Einsiedeln il y avait aussi eu des victimes d'abus sexuels. L'Abbé décida alors de créer une commission indépendante, externe à l'institution, ayant pour mandat d'enquêter sur les abus sexuels commis dans l'institution, principalement de 1950 à nos jours. Le 19 avril 2010, il mit en place la « *Untersuchungskommission Kloster Einsiedeln* », composée de trois magistrats indépendants. L'Abbaye ouvrit ses archives aux enquêteurs et une circulaire fut envoyée à tous les anciens élèves du Collège invitant les victimes potentielles à s'annoncer auprès de la commission. Cette commission d'enquête a rendu son document final intitulé « *Uebergriffe im Bereich des Klosters Einsiedeln* » le 20 janvier 2011.

Groupe de contact¹⁰

Sous le thème « *Abus sexuels dans la pastorale* », on trouvait en automne 2013 dans la partie Berne francophone du site de l'évêché de Bâle, une présentation du groupe de contact et un choix non exhaustif d'articles, de communiqués de presse et des contributions des divers médias sur les abus sexuels sur des enfants dans les institutions. Ces informations n'étaient plus accessibles en mai 2014. Nous avons rappelé aux autorités l'importance de ces informations.

Le groupe de contact contre les abus sexuels dans le diocèse de Bâle, composé de deux femmes et deux hommes, est à la disposition de personnes :

- directement concernées par des abus sexuels commis dans un cadre pastoral
- ayant connaissance de tels abus.

Dans la plus stricte confidentialité, ces quatre personnes sont en mesure de proposer un accompagnement à celles et ceux qui le demandent. Elles les aident à préciser les démarches à entreprendre, à trouver un soutien thérapeutique ou une aide juridique. Dans la mesure où les personnes concernées le souhaitent, elles informent les responsables du personnel diocésain.

Offres disparates, victimes déplacées, accueillies ou rejetées

L'indépendance des évêques et des supérieurs de congrégations aboutit à des solutions disparates, des dossiers traités au cas par cas, sans ligne de conduite ni égalité de traitement, et parfois même avec désinvolture. Une victime ayant vu son dossier oublié au fond d'un tiroir à l'évêché de Bâle, est reçue plusieurs années après à la Commission SOS Prévention de Fribourg qui la renvoie à Bâle ; le nouvel évêque entre en matière pour une réparation dix ans après le début des démarches de la victime. D'autres victimes sont renvoyées vers des congrégations religieuses, accueillies dans certains cas par des demandes de pardon et de réparation, alors que dans d'autres cas elles sont rejetées, les supérieurs actuels estimant n'avoir aucune responsabilité (cf. Témoignages, du Mémoire SAPEC 2013-2014).

Des signes de l'intervention de l'État en faveur de victimes à l'étranger

Ces comportements disparates des évêques à l'égard des victimes nous ont rendus sensibles aux informations qui permettaient d'entrevoir des alternatives conduisant à plus de respect et de justice. Ce fut le cas quand nous avons appris ce qui se passait en Belgique et quand en novembre 2013, Radio Vatican a annoncé qu'en Australie, Mgr Denis Hart, archevêque de Melbourne¹¹, saluait la publication le 13 novembre 2013 du rapport de la commis-

sion d'enquête parlementaire de l'État de Victoria sur les abus sexuels commis par des membres du clergé. Il exprimait l'espoir que cette enquête et ses recommandations contribueraient à la guérison de ceux qui ont été abusés et à l'amélioration de la prise en charge des victimes et de leurs familles, ainsi qu'au renforcement des mesures de prévention maintenant en vigueur. Une pareille enquête pourrait-elle être lancée en Suisse ? Enfin, en janvier 2014, la Cour européenne des droits de l'homme a condamné l'Irlande pour n'avoir pas su protéger les élèves scolarisés dans les établissements catholiques contre les actes pédophiles et confirmait ainsi le droit pour les États de s'immiscer dans les affaires des établissements confessionnels¹².

L'intervention de l'État en faveur de victimes en Suisse

Mais en Suisse même, comme dans plusieurs autres pays, les demandes des victimes de mesures de coercition à des fins d'assistance et de placements extrafamiliaux ont été entendues en juin 2013 avec l'institution par la conseillère fédérale Simonetta Sommaruga de *La Table ronde* chargée de préparer un travail global et de poser des jalons pour la suite des travaux¹³. Les personnes concernées et leurs représentants d'une part, les autorités, institutions et organisations intéressées d'autre part, ont été représentées de façon paritaire. Les milieux scientifiques et politiques ont également été invités à participer aux discussions.

Les participants ont eu la volonté de dégager une problématique claire et commune et de travailler de manière constructive. *La Table ronde* a ainsi pu rapidement prendre et élaborer des mesures importantes, soutenues par l'ensemble des participants, notamment la mise en place de points de contact cantonaux, la formulation de recommandations, la création d'un fonds d'aide immédiate. Les recommandations concernent notamment la reconnaissance publique des injustices subies et la présentation d'excuses, le conseil et la prise en charge des victimes, la conservation et le droit de consultation des dossiers personnels, les prestations financières en faveur des victimes, l'étude scientifique, l'information et la sensibilisation du public ainsi que différentes questions organisationnelles.

Déceptions et espoir

Nous étions conscients que ce qui était en train de se réaliser au niveau de l'État en faveur des victimes de mesures de coercition à des fins d'assistance allait aussi concerner des personnes placées dans des instituts catholiques et victimes d'abus sexuels.

Mais nous craignons que l'indépendance des évêques et supérieurs suisses, confirmée notamment par l'attitude très variable des évêchés dans la gestion des dossiers des victimes, empêche et retarde des décisions claires et rapides applicables à l'ensemble de la Suisse. Alors que les victimes ont toutes subi des traumatismes, les procédures plus ou moins accessibles mises en place et la manière dont elles sont traitées dépendent entièrement du bon vouloir de l'évêque et du supérieur de la congrégation de l'auteur impliqué. C'est une inégalité de traitement flagrante au sein d'un pays de droit et elle nous semble impliquer la nécessité d'une intervention fédérale comme pour les enfants placés. Ainsi en décembre 2012, nous étions fort préoccupés par ces signes contradictoires.

C'est alors qu'une nouvelle déception vient raviver nos craintes : le Chanoine Bernard Brocard, président de la Conférence des ordinaires de la Suisse romande (COR), nous confirme au téléphone avoir reçu mandat de la CES de gérer la demande du Groupe SAPEC. Mais il a des mandats plus importants que celui de répondre aux demandes d'un petit groupe de victimes. En janvier 2013, il confirme par écrit la réception de ce mandat. Et ce fut la seule réponse de cette instance.

C'est alors aussi que nous avons découvert en détail ce qui se passait en Belgique grâce au livre de Karine Lalieux¹⁴ « *Abus sexuels dans l'Église. Paroles libérées* ». Eric Paulus proposa alors au comité d'organiser une rencontre avec les principales personnalités à l'origine du Centre d'arbitrage belge, notamment Gabriel Ringlet. L'éclairage que celui-ci a apporté lors de son intervention devant les parlementaires a inspiré et soutenu nos démarches ultérieures et nous avons été très heureux qu'il accepte notre proposition de présenter deux conférences en Suisse en octobre 2015.